

« Communauté de Communes Lac et Montagnes du Haut-Doubs »



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)

Exercice 2024

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007**

**Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr**

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	2
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	2
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	3
2.3. RECETTES 2023 (EN €)	3
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	3
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	3
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	4
4.1. MONTANTS FINANCIERS (EN €).....	4
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	4

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs.**
- Nom de l'entité de gestion : **SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif).**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Communauté de Communes.**

➤ Compétences liées au service :

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges (dans le cadre des réhabilitations).
- Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

- **Territoire desservi : 32 communes, dont 5 communes entièrement en ANC.**

Châtelblanc
Jougne
Labergement sainte
marie
Le Crouzet
Les Fourgs
Les Grangettes
Les Pontets
Longevilles Mont d'Or
Métabief
Reculfoz
Rochejean

Saint point Lac
Les Hôpitaux Neufs
Les Hôpitaux Vieux
Touillon et Loutelet
Saint Antoine
Chapelle des Bois
Fourcatier et Maison
Neuve
Malbuisson
Montperreux
Oye et Pallet
Malpas

La Planée
Remoray-Boujeons
Rondefontaine
Petite Chaux
Chaux-Neuve
Sarrageois
Les Villedieu
Gellin
Mouthe
Brey et Maison du Bois

- Existence d'une étude de zonage Non Oui (suivant commune).
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation : 2018 (un nouveau règlement sera validé 1^{er} semestre 2025)
- Existence d'une CCSP Non Oui

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en :

- Régie
 Régie avec prestation de service
 Délégation de service public (affermage ou concession)

Si c'est une délégation de service public : NEANT

Si vous avez un ou plusieurs prestataires de service : NEANT

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1274 habitants (en prenant en compte la taille des ménages/Habitation sur le territoire en 2020 et le nombre d'installation ANC répertoriées, sur une population totale de 16 407 habitants.

Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200069565#tableau-POP_G2

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 31/12/2024 sont les suivants :

- Pour les compétences obligatoires
 - Tarif du contrôle des installations neuves : 0 €
 - Tarif du contrôle des installations existantes : 0 €
 - Tarifs des autres prestations aux abonnés (contrôle dans le cadre d'une vente) : 265 € HT

2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- > Délibération du 11/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant le prix d'un contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière.
- > Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant ...
- > Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant ...

2.3. Recettes 2024 (en €)

	Collectivité	Déléataire (Le cas échéant)
Facturation du service obligatoire	0€	-
Facturation du service facultatif	2430€ TTC	Interne CCLMHD
Autres prestations auprès des abonnés	0€	-
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	-
Autre :	0€	-

Réalisation de 9 contrôles dans le cadre de transaction immobilière.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024.

D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Année 2024, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

	ANC contrôlé	ANC conforme
	255	69
Taux de conformité	27,06%	

Année 2024, le taux de non-conformité avec danger est :

	ANC non conforme total	ANC non conforme avec danger
	186	93
Non-conformité avec danger	50,00%	

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (en €)

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2024 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels
Mise en place d'un système de traitement commun pour la commune de RECULFOZ – Projet 2025 -2026 (étude en cours de réalisation)	276 0000 € HT

Objectif 2025 :

Finaliser les contrôles périodiques en interne et externe avec l'appuis de la société SOGEDO.

